



GÉNÉRALITÉS

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **document de planification urbaine** au service du développement de la ville qui se substituera à l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il exprime le projet urbain de la ville qui s'inscrit dans les **principes du développement durable** par la recherche de :

- >> l'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain d'une part et préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers d'autre part,
- >> la diversité des fonctions urbaines (habiter, travailler, se déplacer, se divertir, acheter...) et de mixité sociale dans l'habitat,
- >> l'utilisation économe et équilibrée des espaces, préservation des ressources naturelles et prise en compte des risques.

Il **prévoit et organise l'avenir du territoire** communal.

Le PLU est un document juridique qui :

- >> constitue la référence en matière d'aménagement et de développement de la commune
- >> détermine si des constructions ou travaux peuvent être entrepris
- >> s'applique à tous (particuliers, entreprises, administrations, collectivités locales...)

